

Convention

entre

L'hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais

et

La commune de Rennaz

**Projet de construction de l'hôpital Riviera-
Chablais, Vaud-Valais à Rennaz**

Préambule

Le projet de Plan d'affectation cantonal N° 313 a été soumis à l'enquête du 2 octobre au 1^{er} novembre 2012.

La demande du permis de construire a été soumise à l'enquête publique du 12 décembre 2012 au 10 janvier 2013.

La Municipalité a déposé une opposition en date du 29 octobre 2012 contre le projet de PAC et une opposition en date du 9 janvier 2013 contre le projet de construction.

La Municipalité a retiré ses deux oppositions suite à la signature d'une convention entre l'Etat de Vaud et la Commune de Rennaz.

La demande du permis de construire pour le projet du canal d'évacuation des eaux claires de Pra-Riond a été soumise à l'enquête publique du 12 décembre 2012 au 10 janvier 2013.

La Municipalité a déposé une opposition en date du 9 janvier 2013 contre le projet du canal de Pra-Riond en date du 9 janvier 2013.

Contenu

1. Entretien du canal de Pra-Riond

Les éléments des lois applicables au sujet du canal de Pra-Riond; à assimiler à une canalisation d'eaux claires sont les suivantes :

- La Loi sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP), Art. 20 Obligation des communes, Art. 25 Enquête publique et Art. 27 Entretien des installations
- La Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), Art. 12a Autorisation de déversement ou d'infiltration d'eaux claires et Art. 12b Conditions de l'autorisation

La répartition des tâches concernant l'entretien du futur canal de Pra-Riond pour l'évacuation des eaux claires a été définie par l'Entreprise de Correction Fluviale le 09.07.2012. La commune de Rennaz a en charge l'entretien d'environ 700 m. du nouveau canal. Le tronçon aval d'environ 300 m. sera à la charge de la commune de Rennaz et celle de Noville, à 50% chacune. Le tronçon final jusqu'au lac, dit "canal des pompes", reste entièrement à la charge de la commune de Noville. Ces travaux d'entretien et leur ampleur ne sont, à ce stade du projet, pas définis. Le rapport du bureau B+C ingénieurs SA, annexé à cette convention, donne les principes d'aménagement et d'entretien. Si le projet actuel doit subir des modifications suite aux retraits des autres oppositions qui ont un impact important sur les frais d'entretien, le supplément sera évalué et une participation par l'hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais sera négociée.

2. Evacuation des eaux usées

Le projet définitif concernant l'évacuation des eaux usées est en cours de finalisation par les mandataires de l'HRC et sera transmis à la Commune de Rennaz pour approbation. Cependant les conclusions du Rapport Gestion des eaux usées, annexé à cette convention, propose un raccordement au réseau intercommunal différencié entre l'HRC et village de Rennaz après la STREL du village. Ce raccordement différencié permettra non seulement de suivre les apports de chaque provenance en termes de quantité et de qualité, mais également de gérer les débits d'apport dans le réseau intercommunal. Les frais inhérents aux études et à la construction d'une nouvelle fosse selon le plan annexé à cette convention, ainsi que les pompes seront à la charge de l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais. Pour s'assurer de connaître la quantité d'eaux usées et le niveau de pollution, l'hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais mettra en place à ses frais en principe un système de comptage du débit des eaux évacuées par l'hôpital, ainsi qu'un système d'échantillonnage pour les polluants ou une autre variante convenue avec la Commune.

Conclusion

Considérant les engagements pris et les explications apportées, la municipalité de Rennaz s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour délivrer un permis de construire dans les meilleurs délais. La Municipalité retire son opposition contre le projet du canal de Pra-Riond.

Ainsi fait en 5 exemplaires à Rennaz, le 09.09.2013

Pour la Municipalité de Rennaz:

M. Charly Monnard

Mme Brigitte Vogel

Syndic



Secrétaire municipale

Pour l'Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais :

M. Marc-E. Diserens

Dr. Georges Dupuis

Président du Conseil d'Etablissement

Vice-président du Conseil d'Etablissement